

Communiqué de Presse

Congrès des pouvoirs locaux et régionaux

Division de la communication

Réf: 368f09

Tél. +33 (0)3 90 21 49 36

Fax +33 (0)3 88 41 27 51

Internet: www.coe.int/congress

e-mail: congress.com@coe.int



47 Etats membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
«L'ex-République
yougoslave de
Macédoine»
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

Ian Micallef appelle la Russie à ne pas promulguer les amendements à la loi sur l'autonomie locale

Strasbourg, 04.05.2009 – « Le projet de loi portant modification de l'autonomie locale en Russie, que l'Assemblée fédérale russe vient d'adopter, est source de grave préoccupation » a déclaré aujourd'hui Ian Micallef, Président a.i. du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe.

« S'ils sont promulgués, les amendements introduiront un nouveau mécanisme permettant la révocation des maires par les conseils municipaux à l'initiative du gouverneur régional. J'estime que relever les maires de leurs fonctions sans consulter la population qui les a élus, et sans droit de recours aux tribunaux, risque de ne pas être conforme à la Charte européenne de l'autonomie locale que la Fédération de Russie a ratifiée en 1998.

Je regrette que les avis et propositions des municipalités, des régions et des experts indépendants, ainsi que la plupart des amendements présentés par le Conseil russe sur l'autonomie locale, fondés sur les propositions des pouvoirs locaux, n'aient pas été pris en considération » a-t-il précisé.

« J'appelle les autorités russes, et en tout premier lieu le Président de la Fédération de Russie, à ne pas promulguer le projet de loi portant modification de l'autonomie locale en Russie, avant d'avoir obtenu un avis du Conseil de l'Europe, en particulier de son Congrès des pouvoirs locaux et régionaux » a conclu le Président Micallef.